

Rapport du jury pour le recrutement de personnes en situation de handicap

Session 2025

Contexte réglementaire :

Le recrutement de personnes en situation de handicap pour l'entrée en formation initiale à l'École Nationale de la Météorologie, dans le corps des Ingénieurs des Travaux de la Météorologie ou des Techniciens Supérieurs de la Météorologie, est régi par les articles L352-1 à L352-4 du Code général de la fonction publique et par le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Le corps des Ingénieur(e)s des Travaux de la Météorologie (ITM) est régi par le décret n°65-184 du 5 mars 1965 relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Le corps des Technicien(ne)s Supérieur(e)s de la Météorologie (TSM) est régi par le décret 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie.

Conditions d'inscription :

Les candidat(e)s ne doivent pas déjà bénéficier de la qualité de fonctionnaire et doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- Jouir de leurs droits civiques ;
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions exercées.

Le recrutement comprend 2 étapes :

- Une sélection des candidats sur dossier
- Un entretien de sélection d'une durée de 45 minutes

Commission de sélection - Session 2025

La composition de la commission de sélection a fait l'objet d'une décision de la Présidente-directrice générale en date du 25 avril 2025.

Présidente :

- Mme Christine BRUSCHI, ingénierie divisionnaire des travaux de la météorologie.

Membres de jury :

- Mme Isabelle LAFORGIA, attachée principale d'administration de l'État,
- Mme Valérie MERMOUD, ingénierie divisionnaire des travaux de la météorologie,
- M. Vincent HARTMANN, ingénieur des travaux de la météorologie,
- M. William OHAYON, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie,
- Mme Marie-Pierre TRAULLE, ingénierie des travaux de la météorologie hors classe,
- M. David POLLACK, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Calendriers :

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans les avis de recrutement de la DRH.

- Date d'ouverture : 18 février 2025
- Date limite des candidatures : 24 mars 2025
- Date du jury de sélection : 28 avril 2025
- Date des entretiens : 10 juin 2025
- Date des délibérations : 10 juin 2025

Chiffres : 2025

	TSM	ITM
Nombre de postes offerts	2	3
Nombre d'inscrits	11	3
Nombre de candidats sélectionnés pour les entretiens	4	1
Nombre de candidats recrutés	2	0

Modalités d'organisation et déroulement du recrutement des personnes en situation de handicap

La phase de sélection :

Une première sélection des candidatures s'effectue au vu des dossiers envoyés. Pour le recrutement dans le corps des ITM, peuvent s'inscrire les candidat(e)s titulaires d'un baccalauréat + 2 minimum.

Pour le recrutement dans le corps des TSM, peuvent s'inscrire les candidat(e)s titulaires d'un baccalauréat scientifique ou ayant choisi les enseignements de spécialité mathématiques et physique (l'option mathématique expertes en complément est conseillée).

Les personnes sélectionnées seront ensuite auditionnées par la commission de recrutement qui établira la liste des candidat(e)s sélectionnés.

La phase des entretiens :

La phase des entretiens de sélection d'une durée de 45 minutes vise à apprécier l'adéquation du profil des candidat(e)s avec les prérequis nécessaires au suivi de la scolarité, ainsi que leur motivation.

Pendant les entretiens, les candidat(e)s désireux d'entrer en formation dans le corps des ITM sont interrogés sur des questions scientifiques (mathématiques, physique, informatique) relatives à l'intersection des programmes des filières MP, PC, PSI des CPGE. Par ailleurs, les candidat(e)s sont également questionnés en anglais afin d'évaluer leur niveau de maîtrise de la langue.

Les candidat(e)s, qui souhaitent intégrer le cycle de formation dans le corps des TSM sont interrogés sur des questions relatives au programme des enseignements de spécialité de mathématiques et de physique de terminale.

Avis, remarques et recommandations du jury :

Sur la phase de sélection et des dossiers, le jury porte une attention particulière sur les parcours des candidat(e)s dans la perspective d'un suivi de scolarité d'un cursus d'ingénieur(e) pour le recrutement ITM et de technicien(ne)s supérieurs avec une forte exigence scientifique pour le recrutement TSM. Il ne peut qu'encourager les candidats à bien vérifier avant de s'inscrire, de l'adéquation des savoirs de leur parcours avec les exigences du concours qu'il présente et qui sont décrites dans la note descriptive de ce concours.

Le jury a constaté que certains candidat(e)s avaient un parcours trop éloigné au regard de ce qui était attendu pour les deux cursus de formation.

Sur les entretiens, le jury s'attache à vérifier le niveau réel des candidat(e)s sur les matières scientifiques, mathématiques et physique, par rapport aux attendus et exigences des cursus de formations ingénieurs et techniciens supérieurs. Les exercices soumis aux candidat(e)s sont de niveau croissant.

Le jury interroge également les candidat(e)s sur le savoir être, la posture, et les capacités d'adaptation attendues d'un futur technicien supérieur de la météorologie ou d'un ingénieur des travaux de la météorologie.

Le jury a constaté sur les entretiens un manque de préparation de la part de certains candidat(e)s, notamment sur les matières fondamentales. Il encourage les candidat(e)s à mieux se préparer aux entretiens en révisant sérieusement les notions de mathématiques et de physique, des niveaux dans lesquels ils sont inscrits et en s'entraînant à faire des exercices en temps limités. Ceci permettra en amont aux candidat(e)s d'une part de s'auto évaluer, et d'autre part de moins se trouver en difficulté lors de l'entretien, permettant ainsi une meilleure gestion du stress.

Ce constat n'a pu être fait que sur le recrutement au niveau technicien supérieur, puisque aucun entretien n'a été fait pour le niveau des ingénieurs des travaux.

Par ailleurs, le jury a remarqué une amélioration des connaissances concernant les activités possibles dans les corps des techniciens supérieurs de la météorologie, ainsi que sur l'établissement Météo-France. Le jury a apprécié cette posture de curiosité et de recherche de l'information.

Néanmoins, le jury recommande aux candidat(e)s de mieux se préparer en s'informant par le biais des sites de Météo-France, sur lesquels ils ont eu l'information du recrutement spécifique aux personnes reconnues en situation de handicap.

Enfin, le jury souhaite rappeler qu'il s'agit d'un concours où les candidats doivent démontrer, d'une part, leur capacité à suivre la formation correspondant au niveau pour lequel ils ont postulé, et d'autre part, à s'intégrer pleinement dans une carrière d'ingénieur ou de technicien supérieur, en bénéficiant, le cas échéant, des aménagements nécessaires pour leur permettre de réaliser leur potentiel.